



TITRE DE TRANSPORT JUNIOR

Année scolaire 2022 / 2023

Collégiens et lycéens résidant la commune de Cormontreuil

Il permet aux élèves d'emprunter le réseau de transports en commun Citura.

Ce titre concerne la fréquentation d'un établissement situé dans l'une des communes suivantes : Bétheny, Bezannes, Cernay-les-Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Puisieulx, Prunay, Reims, Saint Brice-Courcelles, Saint-Léonard, Sillery, Taissy, Tinquaux, Trois-Puits, Villers-aux-Nœuds.

LES CRITERES D'ATTRIBUTION

L'élève doit résider à plus de 4km (trajet piéton) de son établissement scolaire (sauf cas particuliers).

Pour plus d'infos, notamment pour les cas particuliers : www.grandreims.fr

LE FORMULAIRE DE DEMANDE

La commune de Cormontreuil instruit les demandes de ses habitants. Des formulaires sont disponibles en Mairie, et en ligne www.cormontreuil.fr.

Le dossier complet est à adresser en Mairie - Place de la République BP6 51350 CORMONTREUIL (ou à déposer directement auprès du Guichet Unique).

Les réponses sont envoyées à partir du 20 août 2022.

L'UTILISATION DU TITRE JUNIOR

3 formules :

- trimestrielle ou annuelle « 2 allers et retours » chaque jour scolaire de l'année
pas de voyage le dimanche, les jours fériés, pendant les vacances scolaires et en soirée

Montant annuel	160,80 €
Participation annuelle Grand Reims	120,50 €
Participation annuelle de l'élève	40,30 €

- annuelle Jilli « voyages illimités »

Montant annuel	260,10 €
Participation annuelle Grand Reims	120,50 €
Participation annuelle de l'élève	139,60 €